



Point 5 de l'ordre du jour

CX/MAS 19/40/5-Add.1
Mai 2019PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Quarantième session

Budapest, Hongrie, 27 – 31 mai 2019

RÉVISION DES MÉTHODES RECOMMANDÉES DE LA NORME CXS 234 – PRÉAMBULE ET STRUCTURE

Réponses à la CL 2019/15-MAS

(Observations du Canada, l'Équateur, l'Égypte, la Norvège, le Pérou et la Suisse)

CANADA

Le Canada a le plaisir de formuler les observations suivantes en réponse à la lettre circulaire CL 2019/15-MAS.

Observations spécifiques:**Partie II. Méthodes d'analyse:**

Le Canada propose de préciser la différence entre la Section I et la Section IV. Par exemple, la Section I contient les informations sur les produits et les dispositions avec des liens vers la méthode ou les critères de performance, tandis que la Section IV contient des informations supplémentaires sur les méthodes: principe et type.

En ce qui concerne le paragraphe commençant par «En général», deuxième ligne: nous suggérons de remplacer «commandes» par «**informations supplémentaires**».

Section I - Méthodes d'analyse et critères de performance des méthodes par produit, c) la norme Codex visée par la méthode: nous proposons la modification suivante: «visée, **le cas échéant**, par la méthode».

Section IV - Méthodes d'analyse par catégories de produits, (e): ajouter un «d» à la fin du mot «méthode». (*Ne concerne que le texte en anglais*)

Section II - Dispositions pour lesquelles il y a des critères de performance de méthode (page 38): nous proposons «concentrations molaires», les concentrations étant exprimées en ng / g, mg / kg, etc., et non sur une base molaire.

ÉQUATEUR

OBSERVATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

En référence à la lettre circulaire no. CL 2019/15-MAS, par laquelle le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage invite les membres du Codex et les observateurs à présenter leurs observations sur l'«AVANT-PROJET DE PRÉAMBULE ET DE STRUCTURE DE DOCUMENT POUR LA NORME GÉNÉRALE DE MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE (CXS 234-1999)», nous soumettons ce qui suit:

L'Équateur remercie le groupe de travail électronique pour les travaux accomplis et envisage de soutenir le document, car cette norme, adoptée par la Commission du Codex Alimentarius, fournirait une référence unique aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage des aliments et elle permettrait aux autorités de choisir des méthodes d'analyse et d'échantillonnage appropriées, ainsi que de vérifier les dispositions, les critères ou les caractéristiques figurant dans les normes du Codex.

ÉGYPTE

La délégation de l'Égypte se félicite du travail accompli par le GTe dirigé par le Brésil et par l'Uruguay et elle voudrait proposer quelques commentaires selon ce qui suit:

Observations de caractère général:

1. Déplacer la note en bas de page de la page 4 dans un article séparé après le Champ d'application de la présente norme, sous le titre de «Référence normative»
2. Supprimer la phrase (Partie I. Préambule) de la page 5 et 6 et fusionner ce mot avec l'Introduction comme suit: (INTRODUCTION/PRÉAMBULE).
3. Ajouter le paragraphe suivant pour faire partie de l'introduction:

“6. Toutes les méthodes du Codex, y compris les méthodes de type IV, peuvent être utilisées pour le contrôle, l'inspection et la réglementation et, lorsque les parties en conviennent, pour le règlement des litiges.

4. Corriger la page 5 comme suit:

La norme se compose de deux parties principales :

PARTIE I. MÉTHODES D'ANALYSE

SECTION I - MÉTHODES D'ANALYSE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE DES MÉTHODES PAR PRODUIT

SECTION II - DISPOSITIONS POUR LESQUELLES IL Y A DES CRITÈRES DE PERFORMANCE DE MÉTHODE

SECTION III - DESCRIPTION COMPLÈTE DES MÉTHODES D'ANALYSE

SECTION IV - MÉTHODES D'ANALYSE PAR CATÉGORIES DE PRODUITS

PARTIE II. MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE PAR CATÉGORIES ET NOMS DE PRODUITS

Appendice. NOTES À LA NORME POUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

5. Ajouter les définitions des types I, II, III et IV comme suit:

2. Définition des termes

2.1 Méthodes d'analyse du Codex

Les méthodes utilisées pour vérifier les dispositions figurant dans les normes Codex sont classées comme suit:

- **(a) Méthodes-critère (Type I):** Méthode qui définit une valeur qu'il n'est possible d'obtenir qu'aux termes de la méthode per se et qui est par définition, la seule utilisée pour établir la valeur acceptée de l'élément mesuré. Exemples: Méthode Howard (dénombrement des moisissures), Indice de Reichert-Meissl, perte à la dessiccation, détermination du sel dans la saumure par la densité.
- **(b) Méthodes de référence (Type II):** Une méthode de type II est celle que l'on désigne comme méthode de référence, lorsque les méthodes de type I ne sont pas applicables. On devrait la choisir parmi les méthodes de type III (définies ci-après). On devrait recommander son emploi dans les cas de litige et aux fins d'étalonnage. Exemple: Méthode potentiométrique pour les halogénures.
- **(c) Méthodes de remplacement approuvées (Type III):** Les méthodes de type III répondent à tous les critères définis par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage aux fins de contrôle, d'inspection ou de réglementation. Exemple: Méthode Volhard ou Méthode Mohr pour les chlorures.
- **(d) Méthodes provisoires (Type IV):** Une méthode de Type IV est une méthode traditionnelle ou encore une méthode d'application récente, mais pour laquelle on n'a pas encore déterminé les critères exigés par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Exemples: Détermination du chlore par fluorescence aux rayons X, estimation des colorants synthétiques dans les aliments.

6. Révision de la Partie III (Méthode d'échantillonnage par catégories): pour inclure les méthodes d'échantillonnage pour tous les produits alimentaires, par exemple:

- Concernant les céréales:

ISO 24333:2009 “Céréales et Produits céréaliers – échantillonnage”

- Concernant le lait et les produits laitiers:

ISO 5538:2004 “Lait et produits laitiers – échantillonnage, contrôle par attributs”.

NORVÈGE

La Norvège se félicite de l'occasion de formuler quelques observations sur la révision des Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées (CXS 234 - 1999): préambule et structure.

(i) Observations de caractère général:

Nous voudrions exprimer une nouvelle fois nos remerciements pour le travail impressionnant accompli par le Brésil et l'Uruguay dans la révision de la norme CXS 234. Les observations spécifiques suivent ci-après:

(ii) Observations spécifiques:

Nous aimerions suggérer la modification suivante à la page 4: Appendice I: Introduction; 3e puce:

3. Il est recommandé de consulter ce texte en parallèle avec les ~~CXS~~ standards, normes, directives et autres documents du Codex apparentés¹. *(ne concerne que le texte en anglais)*

Motif: La note de bas de page 1 ne mentionne aucune norme du Codex, uniquement des directives, mais la norme ISO 5725 est citée, le mot norme est donc plus approprié.

Nous aimerions suggérer les modifications suivantes à la page 4: Appendice I: Introduction; Note en bas de page 1:

1 Directives harmonisées de l'UICPA concernant l'utilisation des taux de récupération dans les mesures analytiques (CXG 37-2001), Directives harmonisées pour la validation des méthodes d'analyse par un seul laboratoire (CXG 49-2003), Directives générales sur l'échantillonnage (CXG 50-2004), Directives sur l'incertitude de mesure (CXG 54-2004), ~~Protocole pour la conception, la conduite et l'interprétation des études de performance interlaboratoires (CXG 64-1995)~~, Directives harmonisées recommandées pour le contrôle interne de la qualité dans les laboratoires d'analyse chimique (CXG 65-1997), protocoles pour la détermination de la performance de méthode par moyen d'études coopératives. (UICPA/AOAC **CXG 64-1995** et ISO 5725), **Gestion des laboratoires de contrôle des aliments: recommandations (CXG 28-1995)**

Motif: Supprimer la référence à UICPA / AOAC car cette référence n'est pas spécifiée et la remplacer par CXG 64-1995 car aussi bien ISO 5725 que CXG 64-1995 se rapportent aux études de performances de méthodes. Ajouter une référence à CXG 28-1995 pour compléter la liste des normes pertinentes pour les laboratoires.

Nous proposons la modification suivante à la page 6: Partie I: Préambule: point 2.1

2.1 Méthodes d'analyse du Codex: méthodes utilisées pour vérifier les dispositions figurant dans les ~~CXS~~**standards normes Codex (CXS)**. *(ne concerne que le texte en anglais)*

Motif: Le terme "CXSdards" peut semer la confusion pour certains lecteurs, nous proposons d'utiliser le libellé officiel avec l'abréviation entre parenthèses.

Nous proposons la modification suivante à la page 6: Partie II: Méthodes d'analyse

Toutes les méthodes du Codex, y compris les méthodes de type IV, peuvent être utilisées pour le contrôle, l'inspection et la réglementation et, lorsque les parties en conviennent, pour le règlement des litiges. ~~Une méthode de Type I détermine une valeur qui ne peut être obtenue que par la méthode en soi et qui sert par définition de méthode unique pour établir la valeur acceptée du mesurande. Une méthode de type II est celle que l'on désigne comme méthode de référence, lorsque les méthodes de type I ne sont pas applicables. Une méthode de Type III est celle qui répond aux critères exigés par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et une méthode de Type IV est utilisée de manière traditionnelle ou a été récemment introduite, mais pour laquelle les critères d'acceptation exigés par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage n'ont pas encore été déterminés.~~

Motif: Les différents types de méthodes ont déjà été énumérés plus haut sur la même page au point 2.2, avec la référence appropriée au Manuel de procédure (MP) où les définitions peuvent être trouvées. En insérant des références aux définitions au lieu de les citer, les modifications futures dans le MP ne nécessiteront pas la mise à jour de ces définitions dans la norme CXS 234 également.

Nous proposons la modification suivante à la page 7, SECTION IV, point e)

e) le type de méthode d'analyse

Motif: La lettre d manque dans le mot méthode *(ne concerne que le texte en anglais)*

PÉROU

Observations de caractère général

Le Pérou reconnaît le travail accompli sous la direction du Brésil et de l'Uruguay dans la révision de la norme CXS 234-1999 concernant les méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées.

Le Pérou a révisé le préambule et la structure du document et tient à souligner que les critères de performance de méthode incorporés dans la révision aideront beaucoup les utilisateurs de cette norme du Codex.

À cet égard, le Pérou estime que le mandat de CCMAS39 a été rempli et par conséquent il n'a pas formulé d'observations de caractère général.

Observations spécifiques

Le Pérou n'a formulé aucune observation spécifique dans le cadre du Codex Alimentarius concernant la demande d'observations à l'étape 3 de la révision de la norme CXS 234-1999.

SUISSE

Observations de caractère général:

Parallèlement à la révision de la norme CXS 234, y compris la liste des méthodes, par un groupe de travail électronique, les méthodes analytiques à inclure dans la CXS 234 sont en cours de mise à jour par un autre groupe de travail électronique. À notre avis, les travaux de ces deux groupes de travail ne sont actuellement coordonnés nulle

part. Nous considérons qu'une liste de méthodes communes est nécessaire pour assurer la consolidation des travaux des groupes de travail.

Par conséquent, dans le cadre de la révision du préambule et de la structure de CXS 234-1999, nous proposons de supprimer la liste des méthodes (actuellement contenue dans la Partie II, Section IV de l'avant-projet de révision) et de l'intégrer dans un fichier Excel (qui pourrait être placé sur le site forum.codex-alimentarius.net) où les résultats de l'évaluation de chaque ensemble exploitable (par exemple, wp 1 pour les méthodes des produits laitiers) seraient pris en compte afin de faciliter la gestion et la révision de la liste des méthodes et de permettre une recherche simplifiée et efficace des méthodes. Idéalement, un organisme (par exemple le Secrétariat du Codex) devrait être responsable de la gestion du fichier Excel (à l'avenir, le fichier Excel devrait être remplacé par une base de données), y compris l'examen régulier (par exemple tous les 5 ans) des méthodes analytiques confirmées à être répertoriées parmi les méthodes du Codex.